



DIXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières**Remplacement des chaudières**

1. Le bâtiment du siège est chauffé par quatre chaudières. Les chaudières 1 et 2 ont été remplacées il y a dix ans et fonctionnent bien. Il a été constaté en 2008 que les chaudières 3 et 4 avaient de gros problèmes techniques. Un contrôle technique effectué par une entreprise indépendante a abouti à la conclusion qu'il ne serait pas possible de les réparer pour assurer une performance fiable si ce n'est à très court terme. Il a été proposé de les remplacer pour un coût estimatif de 1 million de francs suisses; leur remplacement serait effectué par voie d'appel d'offres. D'après le programme d'entretien de ces chaudières, leur remplacement n'avait pas été prévu avant 2015.
2. Pour assurer un chauffage adéquat pendant les mois d'hiver 2008-09, une chaudière a été louée à titre provisoire pour un coût de quelque 300 000 francs suisses pour assurer le relais en cas d'urgence si la chaudière 3 ou 4 tombe en panne. Cette dépense a été imputée sur le budget entretien du Bureau en reportant à plus tard d'autres activités d'entretien.
3. Les nouvelles chaudières ont une durée de vie prévue supérieure à vingt ans. Les chaudières de remplacement consommeront peu d'énergie et pourront fonctionner au gaz naturel. Selon les renseignements fournis par les Services industriels de Genève, le fonctionnement au gaz naturel réduira les émissions de CO₂ de 850 tonnes par an. Outre les avantages au niveau des coûts d'exploitation, les nouvelles chaudières seraient plus respectueuses de l'environnement.
4. En rééchelonnant le remplacement d'autres biens d'équipement, le Bureau a dégagé 200 000 francs suisses qui pourraient être utilisés pour financer en partie le remplacement des deux chaudières. Compte tenu du fait que leur remplacement contribuerait à la réduction des émissions de carbone du Bureau, les fonds provenant de la taxe carbone perçue sur les voyages en 2007, dont le montant total s'élève à quelque 150 000 francs suisses¹, ainsi qu'un montant d'environ 300 000 francs suisses prélevé sur les dépenses de l'exercice biennal en cours serviront aussi à financer cet investissement. Il manquerait donc environ 350 000 francs suisses.

¹ Document GB.301/PFA/1/1.

5. La principale source de financement pour la remise en état et l'entretien des locaux du BIT est le Fonds pour le bâtiment et le logement qui est financé par le budget ordinaire et est en outre alimenté par les recettes provenant de la location des bureaux et des places de parking disponibles. Au 31 décembre 2008, le solde non affecté de ce fonds s'élevait à environ 1,5 million de francs suisses. Il est donc proposé que le remplacement des deux chaudières qui ne peut pas être financé par les sources mentionnées au paragraphe 4 ci-dessus soit financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement.

6. *La commission voudra peut-être recommander au Conseil d'administration d'accepter que le remplacement urgent des chaudières 3 et 4 qui ne peut pas être financé par d'autres sources, estimé à 350 000 francs suisses, soit financé par le Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Genève, le 20 février 2009.

Point appelant une décision: paragraphe 6.